

Echos de Montendre



Décembre 2014 - N° 5
Échos de Montendre - Bulletin Municipal
Dépôt légal n° 952
Mairie 17130 MONTENDRE
Tél. 05 46 49 20 84.
mairie@ville-montendre.fr
<http://www.montendre.fr>
Impression : L'Atelier d'Impression
17130 Montendre



Photo Djotof

3/4	AU FIL DES CONSEILS
5	TRAVAUX ET CADRE DE VIE
6	SOLIDARITÉ
7	PRATIQUE - VIE CITOYENNE
8/10	AU CŒUR DE VOTRE CITÉ
11/12	VIE ASSOCIATIVE
13	HISTOIRE ET TRADITIONS
14/15	COMMUNES ASSOCIÉES



Chers concitoyens,

Alors que l'année s'achève, nous vous avons présenté, il y a quelques semaines notre bilan annuel.

L'année 2014 aura été riche de réalisations et d'événements, mais nous sommes déjà tournés vers demain avec de nouveaux projets : le **parc des Labyrinthes** promet d'être un bel équipement de développement touristique et économique, tandis que l'**extension de la gendarmerie**

assurera à Montendre le maintien d'une sécurité publique de qualité. Le troisième volet à l'étude est culturel : porté et défendu par l'association CLAP, le projet du **futur cinéma** de Montendre (appelé aussi salle de conférence, projection et concerts) se dessine et nous sommes très satisfait de pouvoir offrir à la population un telle structure qui complétera idéalement les réalisations existantes de notre centre culturel (médiathèque, salles de réunion et salle associative).

Vous trouverez prochainement dans ces pages, au fur et à mesure de leur avancement, des informations sur ces dossiers.

L'accueil des nouveaux habitants, autre rendez-vous automnal, a montré une belle dynamique associative, toujours en évolution : je tiens à saluer l'action de tous ces bénévoles qui portent des activités à l'année, encadrent, éduquent, organisent de grands événements qui font le renom de notre commune... Oui, nos associations agissent « tous azimuts », elles sont partout et nous font la vie plus belle !

Dans quelques semaines débutera le **recensement de la population** (du 15 janvier au 14 février), qui a désormais lieu tous les cinq ans : neuf agents recenseurs, recrutés par la commune, seront chargés de la collecte, encadrés par notre coordonnateur communal, Véronique Richer, sous la supervision de l'Insee. Je vous demande de bien vouloir réserver votre meilleur accueil à l'agent recenseur qui se présentera à votre domicile, muni de sa carte officielle, et de vous prêter de bonne grâce à ce devoir civique qui ne vous prendra que quelques minutes. Nouveau cette année, la possibilité de vous faire recenser sur Internet, c'est aussi rapide et vous permet de le faire à votre gré, selon vos disponibilités.

Il me reste à vous souhaiter à tous de très belles fêtes de fin d'année, entourés de ceux que vous aimez.

Pourquoi ne pas profiter de cette pause pour découvrir les beaux ouvrages d'histoire locale présentés dans ce numéro ?

Cordialement,

Bernard LALANDE
Sénateur-maire de Montendre

REPAS DES AÎNÉS

Le Centre Communal d'Action Sociale invite toutes les personnes âgées de 65 ans et plus, de Montendre, Chardes et Vallet, au traditionnel repas de début d'année.

Il aura lieu dimanche 11 janvier 2015, à midi, Salle Municipale.

Inscriptions en mairie jusqu'au lundi 5 janvier 2015 dernier délai

Tél. : 05 46 49 20 84.

Hippodrome : bail emphytéotique à conclure avec la commune de Marcillac

La Commune de Montendre est propriétaire de parcelles de terres et bois situées sur le territoire de la Commune de Marcillac, en Gironde : une partie est à usage d'aérodrome et une autre partie à usage d'hippodrome.

En 2010, le conseil municipal avait autorisé la conclusion d'un bail emphytéotique de 99 ans avec la Commune de Marcillac pour les parcelles correspondant à l'aérodrome, moyennant

le paiement d'un loyer annuel de 10 €.

Cette décision était motivée par la situation de cet équipement sur le territoire de



la Gironde qui rendait sa gestion, son entretien et son développement compliqués. Marcillac avait émis le souhait de gérer et développer cette structure, car elle pouvait, dans son cas, solliciter aides et subventions du département de la Gironde et de la région Aquitaine. L'hippodrome de Montendre se trouve dans la même situation que l'aérodrome avant la passation du bail emphytéotique. Par ailleurs, la société de courses, qui faisait fonctionner et assurait l'entretien de l'hippodrome a cessé toute activité. Les terrains situés au lieu-dit « La Grande Lande Ouest » à Marcillac, constituaient donc désormais une charge sans possibilité de mise en valeur ou de développement de l'équipement du fait de sa localisation géographique.

En accord avec la Commune de Marcillac et sur les mêmes bases que ce qui avait été fait pour l'aérodrome, le Conseil Municipal de Montendre a décidé de passer un bail emphytéotique de 99 ans, avec la Commune de Marcillac, pour les parcelles cadastrées section AV n° 34, 35, 36 et 52 commune de Marcillac (33), ainsi que les bâtiments qui leur sont attachés, moyennant le paiement d'un loyer annuel de 10 euros. Cet équipement conservera le nom de « Hippodrome de Montendre- Marcillac ».

Modification de postes

Depuis la rentrée de septembre, la Commune a mis en œuvre la réforme des rythmes scolaires dans ses établissements de Montendre, Chardes et Vallet.

Cette réforme a nécessité le redéploiement des effectifs ATSEM et adjoints techniques des écoles de Montendre et Chardes afin d'assurer la surveillance, la gestion des activités et l'encadrement des enfants pendant les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP : nouvelle désignation des temps d'activité périscolaires).

C'est pourquoi il a été nécessaire d'augmenter le temps de travail de quatre agents, pour compenser des heures

de ménage ou encadrer des activités périscolaires. Conformément à la loi, ces modifications de poste ont été soumises à l'avis du Comité Technique Paritaire (CTP) du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale avant leur proposition au Conseil Municipal.

Acquisition de la parcelle AI n° 28

Après négociation avec les propriétaires, le conseil municipal a donné son accord pour acquérir la parcelle cadastrée section AI n° 28, jouxtant la gendarmerie. L'achat de ce terrain, d'une superficie de 2 045 m², au prix de 35 €/m², d'un coût global de 71 575 €, est nécessaire pour disposer de l'emprise suffisante à la réalisation de l'extension de la Gendarmerie de Montendre.

Gestion du multi-accueil de la maison de la petite enfance

Adoption du principe du recours à la délégation de service public et du dossier de consultation des entreprises

Le service multi-accueil de la Maison de la Petite Enfance a fait l'objet d'une gestion par marché de prestation de services depuis son ouverture le 15 février 2010 pour une durée de 5 ans. Il arrivera à échéance le 16 février 2015. Le prestataire actuel est l'association Mamuse et Méduque dont le siège social est fixé 3 bis impasse Font Matot à Montendre.

Au 1^{er} septembre 2014, 53 enfants étaient accueillis dans l'établissement :

- 36 ont un contrat en accueil régulier, les autres sont en accueil occasionnel.
- 49 familles bénéficient du service dont 20 enfants domiciliés à Montendre, Chardes, Vallet.



Plusieurs modes de gestion sont envisageables pour le service : la location, la régie directe, le marché de prestation de services ou la délégation de service public.

Il a été proposé au conseil municipal d'opter pour une gestion en délégation de service public (par voie de contrat d'affermage) de la structure multi-accueil. En effet, ce type de contrat de délégation de service public semble mieux adapté à la situation du multi-accueil de Montendre que le contrat de concession.

Les locaux peuvent être mis à disposition par la collectivité à titre gratuit ou moyennant une redevance d'occupation du domaine public, l'entretien restant à la charge du délégataire.

AU FIL DES CONSEILS

Les usagers bénéficient d'un service public de qualité du fait :

- du respect des dispositions réglementaires : véritable encadrement textuel : agrément PMI, personnel d'encadrement diplômé, tarifs fixés par la CAF ;
- du contrôle de la collectivité : outre les contraintes de service public que la collectivité peut mettre à la charge du délégataire (comme par exemple, priorité aux enfants de Montendre – Chardes et Vallet, accueil d'enfants de familles défavorisées...), elle est légalement tenue d'assurer une mission de contrôle sur l'activité du délégataire.

Le délégataire est tenu de fournir à la collectivité un rapport annuel comportant, outre les conditions d'exécution, les comptes financiers de l'exploitation et une analyse de la qualité et des conditions d'exécution du service. Le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur le principe d'une exploitation de l'établissement multi-accueil de la Maison de la Petite Enfance par la voie d'une délégation de service public sous la forme d'un contrat d'affermage d'une durée de 6 ans à compter du 16 mars 2015. Il a par ailleurs adopté le dossier de consultation des entreprises relatif à cette opération, constitué d'un règlement de consultation et d'un projet de contrat et ses annexes.

NB : Sollicité, le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Charente Maritime a rendu, le 29 septembre dernier, un avis favorable à ce projet.

Qu'est-ce qu'une DSP ?

La délégation de service public est un contrat par lequel une personne morale de droit public confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un délégataire, public ou privé, dont la rémunération est substantiellement liée aux résultats de l'exploitation du service.

Qu'est-ce qu'un contrat d'affermage ?

C'est une convention par laquelle une personne publique charge d'un service public une autre personne, qui en assurera l'exploitation sous sa responsabilité grâce aux ouvrages qui lui sont remis et verse en contrepartie, en fonction de l'équilibre économique du service délégué, une redevance au délégant.

Création d'une classe relais

A la demande du collège Samuel Duménil, et en partenariat avec cet établissement, le Conseil municipal a validé le principe de la création d'une classe relais afin de lutter contre le décrochage scolaire. Celle-ci permettra un accueil temporaire adapté à des collégiens en risque de marginalisation scolaire, dans l'objectif de favoriser la re-scolarisation, la poursuite d'une formation et la resocialisation de ces élèves.

Le Conseil Municipal a aussi voté l'ouverture de crédits supplémentaires pour financer l'opération n° 227 « Création d'une classe relais ».

NB : prévue dans un premier temps pour la rentrée de janvier 2015, cette classe relais ne sera vraisemblablement en fonction qu'à compter de la rentrée de septembre 2015.

Réhabilitation d'une aile du centre culturel pour l'aménagement d'une salle de conférence, de projection et de concert

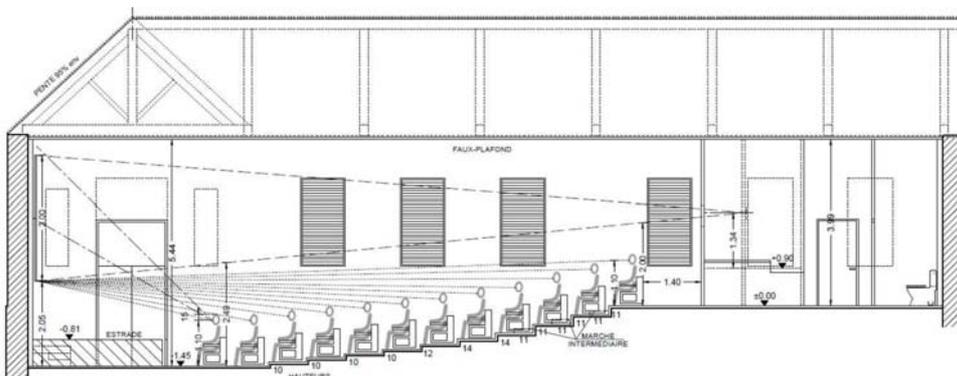
Un projet de réalisation d'une salle de conférence, de projection et de concert est à l'étude, sur la base d'une initiative de l'association CLAP, depuis plusieurs années. Par ailleurs, l'aile gauche du centre culturel François Mitterrand doit être réhabilitée car une partie de ce bâtiment ne peut aujourd'hui être exploitée.



Une étude de faisabilité a donc été réalisée pour déterminer s'il était envisageable, en réhabilitant cette partie du centre culturel, d'y aménager un équipement de ce type. Le résultat de cette étude démontre qu'il est possible d'y concevoir une salle de 120 places assises équipée de sanitaires, d'un bureau, d'un local de projection et de sonorisation et d'un local de rangement/ loge moyennant un investissement de 249 000 € HT.

Sur la base de cette étude, une subvention de 50 000 € a d'ores et déjà été accordée par le CNC (Centre National de la Cinématographie).

Afin de poursuivre l'avancée de ce projet, le Conseil Municipal a donc voté l'ouverture d'une opération intégrant ces crédits qui permettront de procéder à la nomination d'une équipe de maîtrise d'œuvre et de lancer les démarches nécessaires au dépôt d'un permis de construire et à la consultation des entreprises.



TRAVAUX ET CADRE DE VIE

VOIRIE

Des opérations de rénovation de voirie ont été effectuées sur plusieurs secteurs :

Rue de la Petite Nove : du fait des nombreux travaux générés par les constructions neuves de cette rue, la chaussée était très endommagée, de même que les accotements. Ils ont été refaits ainsi que le réseau pluvial du quartier.



Petite rue de la Nove

Du côté de l'**Impasse du Printemps** : la petite portion de voie sans nom (derrière la brocante) desservie par l'impasse, appartenait jusqu'à il y a peu à des Montendrais qui l'ont cédé à la collectivité pour l'euro symbolique. Cette impasse était restée un chemin de terre : des travaux de revêtement ont donc été réalisés cet automne.

Boulevard de Saintonge : pendant les mois qu'ont duré les travaux de l'avenue de Royan, toute la circulation avait été déviée sur le boulevard, notamment celle des poids lourds. Au vu des dégâts causés par cette circulation intensive et exceptionnelle, le Conseil général a fait réaliser en octobre un reprofilage partiel de la chaussée sur les zones qui s'étaient affaissées. A propos de cette voie, la commune a engagé des négociations pour échanges avec le Département de la Charente-Maritime (voir en page 8).

ESPACES VERTS

Pour la 3^e année consécutive, les services municipaux ont réalisé un fleurissement d'hiver avec des jardinières de pensées et chrysanthèmes.

Les agents communaux ont également effectué les habituelles opérations automnales : débroussaillage, élagage, taille des arbres le long des voies communales, fauchage des talus, etc.

En revanche, ils pratiquent désormais la taille raisonnée des arbres qui consiste à ne pas tailler de façon systématique mais à respecter la physiologie de l'arbre en n'intervenant qu'en cas de contraintes extérieures. Nous en reparlerons dans un prochain dossier.

Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde. Les bons gestes de prévention aussi...

Qu'est ce que le monoxyde de carbone ?

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès. Il provient essentiellement du mauvais fonctionnement d'un appareil ou d'un moteur à combustion, c'est-à-dire fonctionnant au bois, au charbon, au gaz, à l'essence, au fioul ou encore à l'éthanol.

Quels appareils et quelles installations sont surtout concernés ?

- chaudières et chauffe-eau ;
- poêles et cuisinières ;
- cheminées et inserts, y compris les cheminées décoratives à l'éthanol ;
- appareils de chauffage à combustion fixes ou mobiles (d'appoint) ;
- groupes électrogènes ou pompes thermiques ;
- engins à moteur thermique (voitures et certains appareils de bricolage notamment) ;
- braseros et barbecues ;
- panneaux radiants à gaz ;
- convecteurs fonctionnant avec des combustibles.

La grande majorité des intoxications a lieu au domicile.

Quels sont ses dangers ?

Le monoxyde de carbone est très difficile à détecter car il est inodore, invisi-

ble et non irritant. Après avoir été respiré, il prend la place de l'oxygène dans le sang et provoque donc maux de têtes, nausées, fatigue, malaises ou encore paralysie musculaire. Son action peut être rapide : dans les cas les plus graves, il peut entraîner en quelques minutes le coma, voire le décès. Les personnes intoxiquées gardent parfois des séquelles à vie.

Comment éviter les intoxications ?

Avant l'hiver, faites systématiquement intervenir un professionnel qualifié pour contrôler vos installations :

- Faites vérifier et entretenir chaudières, chauffe-eau, chauffe-bains, inserts et poêles mais aussi vos conduits de fumée (par ramonage mécanique).

Veillez toute l'année à une bonne ventilation de votre logement, tout particulièrement pendant la période de chauffage :

- Aérez votre logement tous les jours pendant au moins 10 minutes, même quand il fait froid.
- N'obstruez jamais les entrées et sorties d'air (grilles d'aération dans cuisines, salles d'eau et chaufferies principalement).

Veillez à une utilisation appropriée des appareils à combustion

- Ne faites jamais fonctionner les

chauffages d'appoint en continu : ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence

- Respectez scrupuleusement les consignes d'utilisation des appareils à combustion, en particulier les utilisations proscrites en lieux fermés (barbecues, ponceuses...).
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, etc.

Si vous devez installer de nouveaux appareils à combustion (groupes électrogènes et appareils à gaz notamment) :

- Ne placez jamais les groupes électrogènes dans un lieu fermé (maison, cave, ...) : ils doivent impérativement être à l'extérieur des bâtiments.
- Assurez-vous de la bonne installation et du bon fonctionnement de tout nouvel appareil avant sa mise en service, et, pour les appareils à gaz, exigez un certificat de conformité auprès de votre installateur.



Association Entraide et solidarité

Patricia Gestas Pinsutti est la nouvelle présidente de l'association « *Entraide et Solidarité* » longtemps dirigée par le regretté Luis Bonet. Bénévole depuis 2011, elle participait notamment aux opérations de collecte organisées en avril et novembre de chaque année.

Aussitôt élu, le nouveau bureau a souhaité modifier et renouveler ses statuts pour plus d'efficacité : un an auparavant, l'ancienne association d'aides aux chômeurs avait pris le nom de « *Entraide et Solidarité* », beaucoup plus adapté à son activité et au profil de ses bénéficiaires.

Le bureau de l'association est composé comme suit :

- Présidente Patricia Gestas Pinsutti
- Vice-présidente Françoise Amiot
- Trésorière Micheline Dupin
- Secrétaire Françoise Calderon

L'association dispense de nombreux services aux personnes en difficulté :

- une aide alimentaire via la banque alimentaire ou ponctuellement par des colis de secours
- une aide vestimentaire ou en mobilier, linge de maison, etc.
- un soutien dans les démarches administratives en collaboration avec les assistantes sociales et les CCAS.

La banque alimentaire : pour bénéficier de ce service, plusieurs critères sont pris en considération (revenus, critères sociaux et familiaux). Les bénéficiaires doivent présenter un certain nombre de justificatifs et des contrôles sont réalisés régulièrement. Ainsi, selon les vicissitudes de l'existence, les entrées et sorties de ce service sont très courantes : on peut avoir recours à l'aide alimentaire pendant quelques semaines, quelques mois avant de retrouver une situation plus satisfaisante.

Une fois par mois, la diététicienne de la Banque Alimentaire y anime un atelier cuisine : elle prodigue des conseils et des astuces pour une alimentation plus équilibrée et

pour éviter les gaspillages (cuisine des « restes », conservation des aliments, etc.). Ces rendez-vous sont très appréciés car ils apportent un vrai coup de pouce au quotidien et sont aussi des temps de rencontre et d'échange chaleureux.

Le service meuble et la boutique vêtements : ils fonctionnent grâce aux dons des particuliers : meubles, petit ou gros électro-ménager, vêtements et chaussures pour adultes et enfants, vêtements bébés, matériel de puériculture, jouets, vaisselle, linge de maison, etc. L'association récupère aussi le linge usagé, qu'elle confie à l'association Le Relais qui recycle ces textiles (production de chiffons d'essuyage pour l'industrie ou fabrication de matières isolantes...).

Les boutiques sont ouvertes à tous et font la joie des amateurs de chine ou de vintage mais aussi de tous ceux qui souhaitent s'habiller sympa à petit prix ou refaire la déco de leur intérieur sans se ruiner. Les tarifs sont affichés à l'entrée de la boutique où chaque article est soigneusement étiqueté. Ici, l'achat est solidaire et contribue à faire vivre l'association, alors n'hésitez pas à pousser la porte, vous y serez les bienvenus ! Seule condition, devenir adhérent de l'association (3€ l'année).

C'est également l'association qui gère l'entretien (ménage, linge propre) du local d'urgence situé dans l'enceinte de la Maison et fournit, si nécessaire, des colis alimentaires aux personnes hébergées.

Boutiques

Du mardi au vendredi de 10h à 12h30 et de 14h à 18h

Accueil et services administratifs : du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h.

Entraide et Solidarité
« *Maison de la solidarité* »
Jean-Marie Joyé »
Rue de Tivoli
Tél. : 05 46 49 29 33
Fax : 05 46 70 37 33
AAC.MONTENDRE@wanadoo.fr

RÉSEAU GÉRONTOLOGIQUE : pour bien vieillir chez soi

De quoi s'agit-il ?

C'est un réseau de professionnels de santé, médicaux et paramédicaux, et d'organismes sanitaires et sociaux qui permettent de **favoriser et d'optimiser le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie**, en adéquation avec leurs besoins de santé, médico-sociaux, voire sociaux.

Le Réseau Gérontologique permet d'apporter une réponse adaptée aux besoins des personnes âgées dépendantes qui désirent rester vivre à leur domicile ou à celles qui retournent à la maison après une hospitalisation.

L'infirmière coordinatrice, salariée du réseau, suit la personne âgée, organise et coordonne, en lien avec le médecin traitant, les interventions de tous les professionnels autour de la personne âgée : des services à domicile (ménage, soins, portage de repas), les gérontologues, si besoin l'assistante sociale pour le montage des dossiers, le renouvellement de l'APA, etc.



C'est une véritable prise en charge globale de la personne âgée dépendante, par des professionnels qui interviennent auprès d'elle dans tous les domaines liés à sa santé, son bien-être et sa sécurité. Pour la Haute Saintonge, l'infirmière coordinatrice est Mme Armande Gil Yaquero

Contacts : Réseau gérontologique de Saintonge
Route de Mosnac – résidence Philippe
Bât. B- appartement 301 - 17504 Jonzac Cedex
Tél. : 05 46 70 73 70
Fax : 05 46 70 73 72
Mail : coordsantesocial.hs@wanadoo.fr

Petit réseau devenu grand... Créé dans les années 90 par Yves Poujade et le Dr Philippe Auberger, le Réseau Gérontologique couvre désormais la totalité de la Haute Saintonge (133 communes) et s'étend progressivement au territoire de la Saintonge romane qui sera intégralement couverte au 1^{er} janvier 2016.

LE RECENSEMENT DE LA POPULATION

à Montendre, c'est cette année !

Du 15 janvier au 14 février 2015, le recensement de la population aura lieu dans notre commune.

Se faire recenser est un geste civique, qui permet de déterminer la population officielle de chaque commune.

C'est simple, utile et sûr.

Voici toutes les informations pour mieux comprendre et pour bien vous faire recenser !

Le recensement, c'est utile à tous

Des résultats du recensement de la population découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements, etc. sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés et leurs clients, et les associations leur public.

En bref, **le recensement permet de prendre des décisions adaptées aux besoins de la population.** C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

Le recensement, c'est simple : pas besoin de vous déplacer

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présentera chez vous, muni de sa carte officielle. Il vous remettra vos identifiants pour vous faire recenser en ligne ou, si vous le

préférez, les questionnaires papier à remplir concernant votre logement et les personnes qui y résident.

- Si vous choisissez de répondre par internet, rendez-vous sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur « Le recensement en ligne, c'est ici ». Utilisez le code d'accès et le mot de passe qui figurent sur la notice d'information que l'agent vous remettra lors de son passage. Ensuite, laissez-vous guider...
- Sinon, remplissez lisiblement les questionnaires papier que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage. Il peut vous y aider si vous le souhaitez. Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

Le recensement, c'est sûr : vos informations personnelles sont protégées

Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne donneront donc lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour s'assurer que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement des questionnaires, ils ne seront ni enregistrés et ni conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

Pour plus d'informations, consultez le site internet : www.le-recensement-et-moi.fr



LE PERMIS DE CONDUIRE

Commissions médicales et délivrance - réorganisation des services

Depuis décembre 2012, les commissions médicales en préfecture et sous-préfectures sont compétentes pour les seuls contrôles médicaux faisant suite à des infractions liées à la consommation d'alcool et de stupéfiants.

En Charente-Maritime, elles sont localisées sur deux sites :

- à la préfecture à La Rochelle (pour les arrondissements de Rochefort et La Rochelle),
- à la sous-préfecture de Saint-Jean d'Angély (pour les arrondissements de Saintes, Jonzac et Saint-Jean d'Angély).

Les autres visites, notamment celles obligatoires du fait d'une pathologie ou d'une suspension de permis liée à un excès de vitesse, sont transférées aux médecins de ville agréés.

Le dispositif déjà en vigueur pour les visites médicales obligatoires des conducteurs du groupe lourd et des professions réglementées (taxis, ambulances, etc.) est demeuré inchangé et reste dévolu aux médecins de ville agréés (liste sur www.charente-maritime.gouv.fr ou dans votre mairie).

Le retrait des permis de conduire s'effectue ensuite à la sous-préfecture de St Jean d'Angély.



Lutte contre l'insécurité routière

La politique de lutte contre l'insécurité routière comporte trois volets : 1. le volet répressif, c'est l'indispensable contrôle des infractions ; 2. le volet informatif, la possibilité de consulter son solde de points sur internet, 3. le volet pédagogique constitué des stages de sensibilisation au risque routier.

- Volet informatif : depuis 2009, les conducteurs peuvent accéder à leur solde de points via le site sécurisé <https://www.telepoints.info>. Cette information gratuite est importante pour tous les titulaires d'un permis de conduire quelle que soit sa catégorie.

- Volet pédagogique : les stages de sensibilisation au risque routier, dits « stages de récupération de points » sont un rendez-vous citoyen pour tous ceux qui partagent l'espace routier et qui souhaitent conserver leur titre de conduite à l'issue d'infractions répétées. Des stages sont régulièrement organisés à proximité de MONTENDRE. L'accès direct, en temps réel, aux places de stages de votre région est désormais disponible (<https://www.permisapoints.fr>).

Réunion publique municipale : des informations et des questions

Depuis 2002, la municipalité donne rendez-vous une fois par an aux Montendrais pour présenter les réalisations faites et les projets à l'étude ou déjà en cours.

Après un mot d'accueil du sénateur-maire, Elisabeth Diez, adjointe aux affaires scolaires, a fait le point sur la mise en œuvre des rythmes scolaires. Grâce à un travail de concertation et de préparation long de plus d'une année et avec le concours du centre social LA Maison Pop, ces nouveaux rythmes et surtout les activités proposées, variées et de qualité, rencontrent l'adhésion des enfants et de leurs familles. A noter que tous ces ateliers sont gratuits.

Pour 2014, le coût pour la collectivité a été estimé à 16 830 € tandis que l'Etat a participé à hauteur de 50 € par élève via un « fonds d'amorçage » qu'il maintiendra en 2015/2016.

Ludovic Poujade, maire délégué de Vallet, a ensuite dressé le tableau des réalisations et animations depuis le début de son mandat (voir page 15).

Enfin, le Maire Bernard Lalande a évoqué plusieurs importants dossiers : le projet d'aménagement de la salle de conférence, de projection et de concerts (voir en page 4), les engagements pris par la commune pour accueillir une brigade territoriale autonome de gendarmerie, ainsi que les prochaines opérations de recensement de la population.

Il a également fait le point sur l'avancée du Parc des labyrinthes et a présenté les principales caractéristiques du projet retenu :

- Un bâtiment d'accueil en 2 volumes construit avec des matériaux locaux,
- Une passerelle monumentale,
- Sept labyrinthes thématiques dont six sous douane,
- L'omniprésence des supports multi-média

Le planning prévisionnel des opérations tel qu'exposé ensuite prévoit une ouverture au printemps 2017 :

- dépôt du Permis de Construire début 2015 ;
- consultation des entreprises et choix en mai 2015 ;
- travaux : juillet 2015/ février 2016
- installation des équipements et phase test en mars 2016
- ouverture test : juin – octobre 2016
- ouverture officielle : avril 2017

Après ce compte-rendu, la parole a été donnée au public qui a posé des ques-

tions et soulevé des problèmes :

- Mauvais état des trottoirs avenue de la Gare.
- Circulation rue du Printemps
- vitesse excessive à l'entrée de Montendre route Jonzac et route de Char-des
- Buée plaque de verre La Rochefoucauld au château
- Accès au château pour les personnes âgées ou à mobilité réduite
- Mauvais état des trottoirs du boulevard de Saintonge
- Non-respect de l'interdiction de stationner haut de la rue de Bagatelle
- Chemin privé des Châtaigniers : entretien et containers
- Non respect des stationnements interdits avenue de Royan
- Mauvais emplacement du Stop rue de la Motte à Vaillant
- Non respect du sens interdit rue des Pins

Nous évoquerons au fur et à mesure les réponses et solutions apportées à ces sujets.



Parc des Labyrinthes : vue perspective depuis les berges du lac

Voirie communale et départementale : vers de probables échanges

Les services du Conseil général de la Charente-Maritime (Direction des Infrastructures du Département) et la commune sont en pourparlers pour échanger plusieurs voies.

Les discussions portent principalement sur le Boulevard de Saintonge. Long d'environ 1,34 km, ce chemin rural qui dessert notamment des bâtiments du ressort du Conseil général (collège et caserne des sapeurs-pompiers) serait classé Route Départementale, dans le prolongement de la rue du Stade (actuellement départementale RD 115e2). Après l'échange, il est prévu que le Conseil général réalise

les travaux de réfection de cette voie.

En échange, la partie de la RD 155 composée de la rue de la Rogère (refaite en 2000) et de la rue des Brouillauds (rénovée en 2008), deviendrait quant à elle voie communale, de même que la rue de l'Hôtel de Ville (RD19) refaite en 2004.

La Commune récupérerait aussi :

- La rue de Bagatelle (RD 15) qui remonte du boulevard de Saintonge à La Poste
- La Grand'rue (RD 19).

Les négociations en cours prévoient que ces deux voies seront refaites par le Conseil Général avant de passer dans le giron communal.

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'actuel boulevard de Saintonge est un chemin vicinal qui suit le tracé de l'ancienne ligne du tram. Mis en service en 1902, le "petit train" de la Compagnie des Chemins de Fer économiques des Charentes desservait Mirambeau, Montendre et Saint Aigulin. Le "petit train" « arrivait de Chamouillac (où la gare existe encore) passait au Poteau (actuel rond point de l'Europe) où il y avait une halte, suivait l'actuel Boulevard de Saintonge, la rue du Stade, longeait le square de la gare, faisait une courbe place de la gare et arrivait à la gare CFD aujourd'hui disparue (...) »

De Mons Andronis à Montendre,
R. Renaud

Quand sonne l'heure de la retraite...

A l'occasion de la **Semaine bleue**, LA Maison pop avait invité des retraités à témoigner : l'entrée dans la retraite n'est pas toujours aussi simple qu'on peut se l'imaginer. Elle renvoie à des questionnements, parfois des angoisses. Il faut parfois un peu de temps pour digérer ce bouleversement... Mais bien heureusement, elle est aussi très souvent le moment de s'engager auprès des autres, dans la vie associative, d'aider son entourage, sa famille, ses amis... Et cette nouvelle liberté à disposer de son temps donne envie de se consacrer à l'essentiel, de donner jour à des projets : les retraités ont beaucoup à apporter aux « actifs » trop pressés et stressés !

Les échanges ont été nourris, intéressés et intéressants, et se sont ensuite poursuivis très naturellement, de façon informelle, autour d'un goûter préparé par les enfants de l'accueil de loisirs.

La vie associative montendraise doit beaucoup à ses retraités : LA Maison Pop, le Cercle de généalogie, l'ADMR, le Roller... autant de mouvements ou d'activités animées ou carrément pilotées par des "seniors" !



Un label pour l'école de football



Photo souvenir de la remise du label autour des enfants

Pour la 4^e fois consécutive, le FCM est labellisé École de Foot ; cette distinction concerne l'ensemble de l'école pour les enfants de la catégorie U5 à U11. Fin septembre, une petite manifestation réunissait pour l'occasion sur le stade le conseiller technique départemental, Arnaud Proust, dirigeants et éducateurs, parents, enfants et représentants de la municipalité. Arnaud Proust a rappelé les critères déterminants pour obtenir ce label : la qualité de l'accueil sur la structure, l'encadrement et la pédagogie utilisée ainsi que la participation aux actions du district. Cette année, seuls cinq clubs ont été labellisés dans le département.

Il s'agit donc d'un bel encouragement pour le club présidé par Pierre Perraud qui s'est mobilisé pour conserver ce label ! L'école de football est ouverte tous les mercredis après-midi de 14h30 à 16h (stade Lucien Rolland).

Marie-Noëlle Tugas, adjointe à la vie associative, a quant à elle encouragé les enfants à poursuivre ce sport, et les membres du club à persévérer dans leur démarche éducative auprès des plus jeunes.

OCTOBRE ROSE : mobilisés contre la maladie

A Montendre, le mois d'octobre s'est achevé sur une note rose, dynamique et optimiste : une grosse trentaine de marcheurs et marcheuses de tous âges se sont retrouvés pour parcourir près de 13 kms pour les plus vaillants d'entre eux ! Cette sympathique marche était le point d'orgue d'un mois entier destiné à sensibiliser le public au nécessaire dépistage du cancer du sein : on a ainsi vu les grilles de la mairie se couvrir de ruban rose et les halles s'illuminer de la même couleur.

Afin de mobiliser un public plus nombreux encore l'an prochain, Céline Briaud, adjointe aux affaires sociales, envisage de proposer plusieurs circuits de longueurs différentes en octobre 2015.



AU CŒUR DE VOTRE CITÉ

Amitié franco-allemande

L'échange mis en place l'an dernier entre le collège de Montendre et le collège Bettina-Von-Arnim de Berlin se poursuit : en octobre, quatorze jeunes allemands sont venus passer une semaine à Montendre et ses environs, accueillis par les familles de leurs correspondants. Cette année, le nombre d'élèves germanisants est en hausse (11 en 4e et 9 en classe de 3e).

C'est Delphine Barranger, professeur de mathématiques et Annett Viergutz, professeur d'allemand au collège, qui ont porté cet accueil avec leurs homologues allemandes.

Au collège, les jeunes Berlinoises ont assisté à des cours et participé à un atelier cuisine avec les élèves de Segpa. Ils ont également participé au cross de l'établissement qui est un rendez-vous toujours très attendu des élèves. Plusieurs excursions ont aussi agrémenté leur séjour : outre Angoulême (musée de la BD) et Bordeaux (Musée d'Aquitaine), nos jeunes amis allemands ont aussi visité le

château de Montendre et se sont immergés dans l'ambiance d'un marché du jeudi... avant d'être reçus chaleureusement à la mairie par Marie-Noëlle Tugas adjointe à la vie associative, en présence du principal Philippe Pluchon et d'Antoinette Couture du comité de jumelage Montendre-Sulz

Les retrouvailles entre jeunes Allemands et Montendrais sont programmées pour le printemps à Berlin : avec Onda (Espagne) et Corsham (GB), les échanges scolaires se portent décidément bien au collège S. Duméniou !



Monsieur le sous-préfet à la rencontre les maires du canton

Nommé en juillet, M. Frédéric Poisot a entrepris de rencontrer tous les maires du territoire au travers de réunions organisées dans chaque canton. A Montendre, cette rencontre a eu lieu début novembre.

M. le Sous-préfet était accompagné de Florence Laborde, directrice de la Maison de l'emploi de Haute Saintonge, qui a évoqué le développement de l'emploi local avec la promotion des secteurs porteurs, et de Karine Maubert

Sbile, du service d'aménagement territorial à la DDTM qui a présenté les principales modifications apportées par la loi ALUR en matière d'urbanisme, selon que les communes sont dotées d'un Plu ou d'une carte communale.

Les maires de notre canton ont exprimé leurs préoccupations quotidiennes les plus prégnantes : baisse des dotations de l'Etat, urbanisme, couverture Internet, emploi, etc. Très attentif, Frédéric Poisot leur a rappelé qu'il demeurerait leur interlocuteur privilégié, et qu'ils ne devaient pas hésiter à le solliciter pour leurs dossiers complexes.



Les Maires du canton ou leurs adjoints étaient venus nombreux rencontrer Frédéric Poisot

Montendre accueil : comme un con



Avec la Source, autour du zinc, les langues se délient, pour le meilleur et pour le rire !



Des mots d'accueil chaleureux invitant à la rencontre et à l'échange



Les dirigeants du tennis-club

Les nouveaux habitants du canton ont été accueillis avec bien des égards : nombreuses, les associations avaient composé un très beau forum, animé et coloré où il était très agréable d'aller glaner des informations ou simplement lier connaissance.

A la suite de la présidente de l'office de tourisme, Stéphanie Maimbourg, les représentants des élus du canton (Jean-Claude Doussin, maire de Sousmoulins et président du SIVOM, Bernard Lalande, sénateur maire de Montendre et Elisabeth Diez, conseillère générale), ont également souhaité la bienvenue à nos nouveaux voisins en insistant sur l'importance du lien fraternel dans notre canton, si remarquablement représenté en cette soirée par les bénévoles associatifs.

Après un apéritif dinatoire convivial où les échanges sont allés bon train, les comédiens de la Source de Tugéras ont clos cette soirée par des brèves de comptoir aussi désopilantes que grinçantes. Reprise depuis un an par Bernard Bedocheau et une sympathique équipe, cette très ancienne association de Tugéras, revient sur scène pour le plus grand plaisir du public... une preuve supplémentaire de l'énergie et de la créativité qui animent ce canton !

RAPPEL panneau lumineux : à votre service

Le panneau lumineux situé au carrefour de la Grand'Rue est destiné à promouvoir la vie associative et les animations du canton ainsi qu'à diffuser les informations des collectivités et services publics.

Ce service gratuit est donc réservé aux associations et aux mairies du canton.

Pour diffuser votre informa, rien de plus simple : adressez votre message (court et au style télégraphique) sur panoinfo.montendre@gmail.com. Il sera diffusé les quinze jours précédant la manifestation concernée.



Vie associative : ça bouge !

Depuis la rentrée, plusieurs nouveaux présidents ont été élus à la tête de nos associations. Bienvenue à eux ! Vélo Club Montendrais : Jacky Botton de Pons remplace Patricia Bernon ; Tennis Club : Quentin Goubault-de-Brugiere de Montguyon (Frédéric Bottella) ; Solidarités Jeunesses : Michel Lemercier de Coux ; Mamuse et Méduque : Marlène Caron (Nathalie Dupuis) ; Jeune Cran : Viviane Hurteau de Pouillac (Mme Naissant) ; Par Monts et par Vaux : Annie Gascoin (Jocelyne Solana) ; FCPE (conseil local parents d'élèves) : Hélène Latorce (Sophie Lhoumeau) ; Arts Martiaux Montendrais : Marie-Ange Fagot (Florent Heulet). Une nouvelle association a également vu le jour : il s'agit de Montendre "Thai Boxing Team". Rémi Marquiseau en est le jeune président mais aussi le moniteur. Ces entraînements de boxe thaïe, ouverts aux plus de 14 ans, ont lieu le mercredi de 18h30 à 21h et le samedi de 14h30 à 17h au gymnase. Infos au 06 62 45 96 82 ou remi.marquiseau@laposte.net.

Paroles de jeunes... rimes pour la tolérance



Le prix remis par Madeleine Viaud à Arthur et Augustin

C'est dans le cadre d'un atelier d'écriture que "Paroles de jeunes" a participé l'an dernier à la fête de la laïcité. Les jeunes ont travaillé sur la tolérance et livré de beaux textes mis en musique... Résultat : un rap

doux-amer sur la différence et la peur de l'exclusion. Lui-même fut adapté sur une vidéo réalisée par les jeunes, et c'est ce clip qui a été primé au printemps par un concours national de la fédération des centres sociaux.

En octobre, en présence des administrateurs de LA Mai-

son Pop et de la municipalité de Montendre, Madeleine Viaud, représentante de la fédération des centres sociaux dans notre département, a remis le prix d'une valeur de 400€ aux jeunes talents. Un bel encouragement à la création !

Nous avons eu envie de vous faire partager leurs mots :

*"(...)Tu sais, petit dès la naissance on n'a pas tous la même chance
On naît avec des différences, celles-ci entraînent la méfiance
On ne passe pas tous la même enfance
Certaines sont remplies de souffrance (...)*

*Que tu sois negro, babtou, rebeu
Je ne fais pas de distinction, laisse-toi prendre au jeu
Fais pas gaffe à ces idiots qui parlent de races supérieures
On est tous égaux placé dans le même Tupperware."*

Condensé du bien-vivre chez nous...



Le théâtre (Benoît Michel de la Cie File Agathe) et la boxe thaïe (Rémi et Elodie) font bon ménage.



Handi-chien : quand le meilleur ami de l'homme devient un soutien irremplaçable



Les bons produits de l'AMAP pour manger sain et propre !



La Source : des bulles de comptoir piquantes à prendre au 3e degré !



Plaisants échanges entre M. Momo, nouveau curé de Montendre et les maires délégués Isabel Fabien-Bourdelaud et Ludovic Pujade



FDRS et comité laïcité

4e salon du livre : des auteurs, des lecteurs... et des sorcières



Le plaisir d'ouvrir un livre, la découverte d'une écriture ou d'un univers qui plaira... ou pas !



Dédicace de mangas pour les jeunes lecteurs

A quelques semaines d'Halloween, les sorcières étaient à l'honneur pour ce quatrième salon du Livre organisé par Lectur@média en partenariat avec la Commune de Montendre. Un thème sympathique, choisi pour attirer les jeunes lecteurs, toujours friands d'histoires à faire frissonner...

Plus de 300 visiteurs ont parcouru les allées de ce salon, très fourni (pas moins de 57 auteurs) : BD, documentaires, essais, romans, polars, tous les styles étaient représentés et les écrivains prompts à échanger avec le public sur leurs passions communes de l'écriture et de la lecture. Atelier manga et contes japonais (kamishibais) complétaient le programme de cette journée. Tous ont loué la qualité de l'accueil et l'organisation de cette manifestation.

A l'heure des discours, la présidente Dominique Lathière a souligné l'importance du livre comme vecteur universel de culture et d'ouverture au monde.



Un public nombreux venus à la rencontre des auteurs



Les sorcières : un thème récurrent de la littérature jeunesse

un 5e raid complètement azimuté !

Le temps n'a pas de prise sur eux... on aurait pu penser que nos Serial Azimut, s'assagiraient avec le temps. Il n'en est rien et la 5e édition de leur raid l'a démontré. Quarante-vingt-dix « duos » de raiders avaient répondu à l'appel de l'aventure pour s'élancer dans une course encore plus folle que d'habitude longue de plus de 75 kilomètres.

Nos valeureux sportifs, venus parfois de très loin, ont eu tout cela : de la sueur, des larmes mais aussi provision de fous rires pour l'hiver, avec notamment une épreuve tout droit sortie de l'esprit de Bruno Barthe, la « serial brailard » où il fut question de guider son partenaire aveuglé par des lunettes rouges... en lui "brillant" des indications !

Saluons belle organisation, aussi pro que festive puisque concurrents et serial organisateurs ne se quittèrent que tard dans la nuit après une soirée fort animée.



Des épreuves infernales concoctées par les "diables" Serial Azimut saintongeais

Foire du 11 novembre toujours un succès !

En ces temps plutôt maussades, on aurait pu craindre un certain fléchissement de la foire de la St Martin... Il n'en fut rien. Le service plaçage de la mairie avait fait le plein des exposants et les promeneurs et acheteurs sont venus en nombre le jour J. Foire commerciale, entre traditions et modernité, ruralité et société de consommation, elle demeure un rendez-vous qu'on ne manque pas, autour duquel on organise même des regroupements festifs, qu'ils soient amicaux ou familiaux. Ainsi, grâce à une organisation bien rôdée, menée par la responsabilité du Brigadier-Chef Philippe Chauchet, avec l'appui logistique des services techniques municipaux et l'aide de nombreux bénévoles, cette manifestation communale perdure, contre vents et marées, malgré les modes : son ail, ses marons, le sandwich mangé sur le pouce, les monticules de chaussettes

vendues en lots, les bonimenteurs qui haranguent la foule avec chaque année un nouveau produit miracle...

Aux portes de l'Hiver, cette foire-là est une madeleine de Proust auquel chacun peut rattacher une image, un parfum, un souvenir.



Le marché aux bestiaux... le préféré des enfants !

Il y a cent ans... la Grande Guerre

En cette première année de célébration du centenaire de la Grande Guerre, nombreux sont les ouvrages ou les expositions qui lui sont consacrées.

Notre territoire n'y fait pas exception : la médiathèque municipale de Montendre a organisé une exposition sur ce thème en novembre, tandis que le Cercle de généalogie a réalisé des panneaux très documentés sur les Poilus à partir des archives communales de Montendre, Chardes et Vallet.

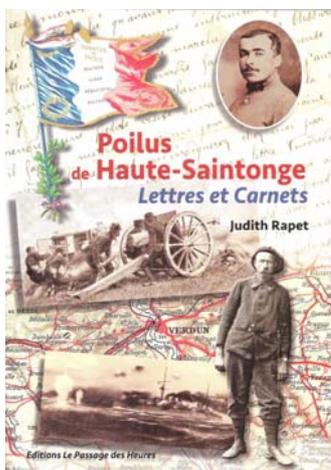
Deux ouvrages sont également parus à l'automne :
- *Poilus de Haute Saintonge, lettres et carnets* (Editions Le Passage des Heures) est issu des recherches de Judith

Rapet ; notre romancière locale fait ainsi ressurgir le souvenir des Poilus, leur quotidien, leurs souffrances de combattants, tels qu'ils les exprimèrent, simplement, avec leurs mots à eux, dans des lettres à leurs familles, leurs

fiancées... Nos aïeux, ces héros ordinaires !

- *La Haute-Saintonge dans la Grande Guerre* publié par la Communauté des communes, est tout aussi remarquable. Il traite tout particulièrement du quotidien des familles restées au pays, dans l'attente du retour de cette belle jeunesse partie combattre l'ennemi, si sûre d'elle et de sa victoire... cette belle jeunesse qui paya un si lourd tribut à la Grande Guerre : **3 200 noms gravés sur les monuments des 131 communes de la Haute Saintonge !** Cet ouvrage a été réalisé par Patricia Ransac, l'historienne de la CDCHS qui a effectué d'importantes recherches et une belle synthèse à partir des archives familiales qui lui furent confiées ; sa collègue graphiste Audrey Lacour a ensuite artistiquement mis en page ce travail.

En vous rendant à l'adresse <http://www.haute-saintonge.net/>, vous pourrez télécharger ce bel ouvrage, qui fourmille d'informations, de témoignages et d'anecdotes et renferme une iconographie inédite et très riche.



COMMUNE ASSOCIÉE DE VALLET

Une année à Vallet : compte-rendu de Ludovic Poujade, maire délégué

Le Maire délégué Ludovic Poujade a présenté un bilan de son action menée au côté d'Elisabeth Nocentini, conseillère municipale, depuis l'élection de mars 2014.

De manière générale, avec l'aide du personnel communal dédié aux communes associées (Christine Torres, Emmanuelle Ferreira, Marjorie Divoul et Eric Lévêque), les élus se sont attachés à :

- Maintenir un service public de proximité : permanences hebdomadaires des élus et maintien des effectifs du personnel communal
- Sécuriser les zones dangereuses
- Rénover les infrastructures routières
- Entretien des bâtiments communaux
- Animer, embellir et dynamiser le village.

Ludovic Poujade a ensuite précisé et développé certains points :

Entretien de la voirie équipements communaux

A l'automne, une opération curage et entretien des bermes des fossés a été menée dans plusieurs hameaux ; les familles Fradon et Forestier sont remerciées pour leur contribution (récupération de la terre) ainsi que Régis Bourdelaud qui a coordonné ces opérations.

En novembre, le monument aux morts a bénéficié d'un petit rafraîchissement (travaux de nettoyage et de peinture) et d'aménagements paysagers (réalisation d'un massif d'arbustes et fleurs) par Emmanuelle et Eric.

Ecole

A l'école, le bilan de la mise en œuvre des rythmes scolaires est positif : c'est la maîtresse Marion



Soirée tartiflette : bonne humeur et bon appétit !



Le monument aux Morts embelli

Bellue qui assure l'encadrement et l'animation des ateliers. La commune a contribué à ces NAP (nouvelles activités périscolaires) en achetant quatre draisennes et du mobilier.

Mémoire

Le 16 novembre dernier, comme chaque année, Vallet s'est souvenue de ses Morts pour la France et leur a rendu hommage

La cérémonie s'est déroulée devant une belle assistance, en présence des élus de Montendre, Chardes et Vallet et du canton des anciens combattants et de leurs porte-drapeaux, des sapeurs-pompiers et de la gendarmerie.

Animations

Plusieurs animations ont eu lieu au dernier trimestre à Vallet, notamment une soirée tartiflette, organisée en

octobre par le foyer rural, qui a réuni une centaine de personnes et une bourse aux jouets en novembre. La salle des fêtes de Vallet sera aussi au cœur des fêtes de fin d'année : le repas annuel du Mamie-Papi club, l'arbre de Noël des pompiers, celui du RPI. Le jour de Noël, un repas sera également organisé par l'association de Croix Gente pour rompre la solitude des personnes isolées.

En projet, prochainement :

Les élus valletais travaillent en partenariat avec les services du Conseil général à la sécurisation de la RD 155 pour le transport scolaire pour le collège.

Une signalétique spécifique pour le ramassage scolaire a déjà été implantée tandis qu'un abribus sera aménagé en janvier au lieu-dit l'Auberge.

Des panneaux signalétiques ont aussi été mis en place pour faciliter la localisation de l'église St Babylas.



Curage des fossés



Dépôt de gerbes par Mme Jacqueline Marceny, Ludovic Poujade et Elisabeth Diez, conseillère générale



Bourse aux jouets

COMMUNE ASSOCIÉE DE CHARDES

Une année à Chardes : *compte-rendu annuel d'Isabel Fabien-Bourdelaud et de Jean-Pierre Bourdelaud*

Commune éco-responsable

Depuis 13 ans, les élus de la commune de Chardes appliquent des principes éco-responsables. Par exemple, le programme d'éclairage public est basé sur l'extinction des candélabres entre minuit et six heures du matin ou sur une baisse d'intensité lumineuse. Ce choix a contribué à participer à une économie importante des consommations énergétiques. En 2014, une horloge astronomique a aussi équipé les installations rue de Tallemagne et chemin de la Morelle.

Ecole



Pour faciliter la vie des élèves scolarisés à Chardes et améliorer leur sécurité, des travaux ont été réalisés à l'école : le mur de séparation entre les deux petites classes a été abattu, créant ainsi une vaste salle où tous les enfants demeurent sous la surveillance du maître.

Le préau a été carrelé et fermé par une baie vitrée pour les besoins de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaire.

Ceux-ci ont été travaillés au sein du SIVOS en étroite collaboration avec les parents d'élèves et LA Maison pop pour organiser les ateliers. Grâce à cette concertation, ce sont des activités de qualité et encadrées par du personnel qualifié qui sont proposées aux enfants sur ces TAP. Bien qu'en période de rodage, cette nouvelle

organisation fonctionne parfaitement dans toutes les écoles du regroupement pédagogique.

Voirie

La commune associée de Chardes a également fait réaliser des travaux de voirie :

- Réfection du revêtement rue du Pavillon, route d'Expiremont et route de chez Fedon : un gros investissement financier.

- Les fossés rue de chez Fedon ont été recrusés suite aux grosses pluies du début du mois de juillet qui les avaient complètement bouchés. Cette année particulièrement pluvieuse a amené les élus chardais à porter une attention accrue à l'entretien des **bas-côtés et des fossés**.

Cette année encore, le square, la mairie et le cimetière ont été **fleuris** et entretenus avec goût par le personnel communal.

Les **brigades vertes** de la communauté de commune ont réalisé un gros travail au lieu-dit le Terrier Rouge. Pendant quatre jours, elles ont nettoyé le petit ruisseau qui rejoint « La Trappe ».

Les **brigades du patrimoine** sont également intervenues pour rejoindre le mur d'enceinte du cimetière.

Animations

Chardes ce sont aussi des rencontres, conviviales, culturelles : en juillet la fête locale organisée en collaboration avec l'Amicale Chardaise a tenu ses promesses malgré le mauvais temps, un grand coup de chapeau aux bénévoles de l'association.

En septembre, le circuit des journées du patrimoine, organisé par l'Office de tourisme a donné lieu à un week-end instructif où les visiteurs ont pu découvrir l'église et l'histoire de la fontaine de l'Essert, narrée par Max Montangon. La visite s'est achevée au lavoir des barbiers autour du verre



de l'amitié.

Le comité de jumelage de Onda comme l'Amicale Chardaise favorisent l'apprentissage des langues étrangères : cours d'espagnol avec Céline Briaud et Juana Patrick ; cours d'anglais vendredi soir dispensés par Laurence Smit. Qu'elles soient remerciées pour leur investissement à enseigner ces langues.

Mémoire

Le 16 novembre, pour la célébration du centenaire de la guerre de 14/18, les élus Chardais ont dévoilé une belle surprise à l'assistance : l'Hymne Européen interprété par la chanteuse chardaise Myriam et sa fille Vanina qui répétaient depuis des mois en secret ! Au moment du Vin d'Honneur, le public a découvert avec intérêt l'exposition sur les Poilus de nos communes associées, aimablement prêtée par le cercle de généalogie.

Projets à l'étude

Les élus chardais travaillent depuis plusieurs mois autour du réaménagement du bloc sanitaire de l'école ainsi que sur la réhabilitation du pont de Berthelot, deux dossiers importants qui seront développés prochainement dans ces pages.

Propreté du village : il est rappelé qu'il est de la responsabilité de chacun de tondre devant son domicile et de déposer ses poubelles dans les conteneurs et non à côté. Seul le respect par tous de ces règles permettra de partager un environnement propre et agréable.





RECENSEMENT

de la population 2015

DES CHIFFRES AUJOURD'HUI
POUR CONSTRUIRE DEMAIN



C'EST UTILE, C'EST SÛR, C'EST SIMPLE
du 15 janvier au 14 février
www.le-recensement-et-moi.fr



Le recensement en ligne, c'est possible et encore plus simple !

Les élections départementales se tiendront les 22 et 29 mars 2015

Lors du Conseil des Ministres du 5 novembre 2014, le ministre de l'Intérieur a annoncé que les élections départementales auront lieu les **22 et 29 mars 2015**.

Plusieurs nouveautés s'appliqueront pour cette élection :

- nouvelle dénomination : les conseils généraux seront désormais des conseils départementaux, les conseillers généraux des **conseillers départementaux** ;
- renouvellement de l'intégralité des conseillers départementaux alors que les conseillers généraux étaient renouvelés par moitié ;
- nouveau mode de scrutin : **scrutin majoritaire et binominal (binôme homme-femme)** à deux tours ;
- profonde révision des limites des circonscriptions cantonales.

Pour pouvoir voter aux élections départementales de mars 2015 et aux élections régionales (décembre 2015), les citoyens français doivent être **inscrits sur les listes électorales au plus tard le 31 décembre 2014**.

- Les personnes déjà inscrites n'ayant pas déménagé, n'ont aucune démarche à faire.
- Pour les jeunes de 18 ans, l'inscription est automatique.
- Pour les personnes ayant déménagé, une nouvelle inscription sur les listes électorales est nécessaire : elle fait l'objet d'une démarche volontaire, à effectuer au plus tôt. Elles doivent alors se rendre à la **mairie** munies d'une **pièce d'identité** et d'un **justificatif de domicile**.